N 3273 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 2 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera prochainement
LA PUBLICATION DU ROMAN
PATRIE
(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)
Par E. LEPELLETIER

LE MINISTÈRE du Travail

La commission parlementaire qui est chargée de l'étude des questions se rapportant au travail, vient de voter en principe la création d'un ministère de ce nom. Ce vote ne signifiepas que le ministère du travail sera compris dans le prochain budget. On sait combien les réformes marchent lentement à leur réalisation, mais le premier pas est fait, le jour où la commission parlementaire a voté le principe.

On se rappelle que M. Mesureur voulut inaugurer son ministère du commerce, en 1896, par la création d'une importante direction, à laquelle il donna franchement ce titre : *le Travail*.

Il y avait une importante réforme morale et sociale contenue dans le seul nom de *travail*, quand on le vit inscrit pour la première fois en toutes lettres au fronton d'un ministère de la République. Il fut dès lors, entendu nettement que le ministère du *Commerce* et de l'*Industrie* comprenait le troisième terme, égal aux deux autres : le *Travail*.

Mais ce n'était là qu'un commencement et nous avons bien le droit de dire que la commission parlementaire, en posant aujourd'hui le principe d'un ministère du travail, d'après la proposition de M. Vallant et de quelques-uns de ses collègues, a donné à la pensée de M. Mesureur son développement naturel et légitime.

Ce serait une excellentedée, si les lecteurs et les candidats, dans les circonscriptions les plus laborieuses du pays, aux prochaines élections générales, réclamaient hautement la création de ce ministère du travail, adopté dès aujourd'hui par la commission parlementaire.

Chaque fois que cette idée a été mise en avant, nous avons entendu formuler cette objection que le *travail* n'est pas une spécialité, mais qu'il se trouve partout, anime tout, vivifie tout, et qu'il est vraiment le créateur de toutes les œuvres de l'homme.

Rien n'est plus juste que cette observation générale. Le travail intellectuel et matériel est la seule force à laquelle l'humanité doit tous ses progrès.

Les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la navigation, tout procède du travail qui est véritablement le père et la mère de tout ce qui s'est fait de bon sur notre planète.

Il est extraordinaire que, le travailliant tout, on ait jusqu'à présent vu là un raison pour ne lui accorder aucune place. Si on était juste, on reconnaîtrait que le ministère du travail doit être la plus importante et la plus considérable de toutes les administrations publiques dans un pays de démocratie pacifique et laborieuse. On verra peut-être cela un jour.

Un temps viendra peut-être où les Etats de l'Europe auront des ministères du travail, qui remplaceront avantageusement les ministères de la guerre et les ministères des affaires étrangères, quand les négociations, les traités et les relations d'Etat à Etat et de peuple à peuple, auront pour objet principal les questions économiques et non plus les questions politiques et dynastiques.

Mais nous n'en sommes pas là, s'en faut. Nous nous contentons, pour le moment, de placer le ministère du travail à côté des ministères du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des travaux publics. Nous ne considérons pas le travail dans la grande conception philosophique, mais simplement comme l'expression des intérêts ouvriers. Puisque les commerçants, les industriels, les agriculteurs ont des ministères spéciaux, où ils peuvent s'adresser, où ils peuvent chercherappui et protection, il n'y a aucun motif sérieux pour que les ouvriers n'aient pas le même avantage. On est obligé de reconnaître que si le ministère du travail n'existe pas, au même titre que le ministère du commerce et de l'industrie, c'est toujours par l'effet de ce préjugé aristocratique qui tient le travail pour chose inférieure, méprisable et indigne d'avir sa place dans les cadres administratifs et sur le théâtre de la société.

C'est toujours un reste de cette barbarie par laquelle le travail était réduit à la condition d'esclave et de serf. Mais de moment que les ouvriers sont libres et citoyens et possèdent leur situation légale, tout comme les commerçants, les industriels et les patrons, ils ont droit d'avoir, aussi bien qu'eux, un centre administratif et gouvernemental, une agence de renseignements et un levier pacifique de leurs intérêts.

Nous demandons seulement pour eux l'égalité de traitement et de garantie. Et, si on ne leur a pas accordé jusqu'à présent cette égalité, c'est une injustice ancienne qu'il appartient à la République de faire disparaître.

Alors, sans doute, on ne verra plus la loi relative aux syndicats professionnels, les lois d'hygiène, de salubrité, d'inspection des fabriques et ateliers quotidiennement violées ou tournées en dérision. Alors le gouvernement n'aura plus cette apparence d'être toujours et exclusivement le gouvernement des patrons : il sera aussi le gouvernement des ouvriers. Les travailleurs des fabriques, des usines, des mines constateront à côté d'eux, dans leurs ateliers et dans leurs galeries souterraines, la présence de la République légale, aussi bien que les patrons dans leurs cabinets et dans leurs bureaux.

Il sortira certainement de là des modifications importantes dans les mœurs et dans les rapports entre les divers agents du monde économique. Beaucoup d'injustices quotidiennes seront réparées ou même n'auront plus l'occasion de se produire. Le ministère du travail sera un organe naturel de conciliation, d'harmonie et nous pouvons ajouter d'arbitrage. Autour de lui, et sous sa direction supérieure, se grupperont bien des services aujourd'hui disperses dans les autres ministères, et des services nouveaux donton ressent de plus en plus le besoin à mesure que se développe l'organisation si complexe de notre société industrielle.

Alors, sans doute, comme on a créé des Chambres de Commerce, on pourra créer des Chambres de Travail, où les patrons et les ouvriers viendront traiter librement de leurs intérêts réciproques. Nous avons bien entendu journaux que M. Mesureur avait rappelé fort à propos les vains efforts tentés depuis dix ans pour instituer ces Chambres de travail, qui seraient à la fois des instruments de progrès et de pacification. Quand un ministre du travail prendra cette question à cœur, il parviendra à la faire aboutir.

Il est vrai que ses arguments ne sont pas pour gagner les réactionnaires à l'idée de créer un ministère du travail qui sera un outil vraiment efficace de progrès et de réforme démocratique. Mais il faudra que les réactionnaires en prennent leur parti. Le travail n'a pas encore sa place dans la société et dans le gouvernement; il faut que cette place où il la mérite; c'est à la République à la lui donner. Voilà toute la question.

Hector DEPASSE.

ALLONS, TANT MIEUX!

On lit dans le *Figaro* :

Ne tenons de bonne source que jamais à un instant quelconque du mois de juin, le czar à Paris visiter l'Exposition de 1900 n'est venue à l'esprit de l'empereur d'Allemagne.

ELECTION AU CONSEIL GENERAL

Résultats des élections

Mendé, 31 mai. — *Hier a eu lieu une élection* au Conseil général pour le canton de Pont-de-Montvert en remplacement de M. Albi, républicain démissionnaire.

On a obtenu :

M. Tchamme, républicain, 573 voix.
Jourdan, radic. 253 »
Vidal, radic. 146 »
Piston, radic. 287 »

Ballottage.

Marseille, 31 mai. — M. Fabry, radical a été élu hier conseiller d'arrondissement pour le canton sud d'Aix.

M. *Guichet, socialiste a été élu hier conseiller* d'arrondissement pour le 3e canton de Marseille.

Dijon, 31 mai. — M. Martin, radical a été élu hier conseiller d'arrondissement pour le canton Est de Dijon.

Saint-Lô, 31 mai. — M. Jehenne, républicain a été élu hier conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Malo de la Lande.

Echos et Nouvelles

Il s'organise pour les 5 et 6 juin (nouveau style), sur le vélodrome de Saint-Pétersbourg, un tournoi de jeu d'échecs dont les pièces seront toutes figurées par des personnes vivantes costumées et qui donnera la représentation d'un combat livré, en 1848, à Komarna, entre des troupes russes et des insurgés hongrois dont le chef fut fait prisonnier.

Les noirs seront représentés par les Russes, et les blancs par les Hongrois ; les tours, armées de canons, seront traînées par des chevaux, et l'on promet de très brillantes combinaisons de jeu.

Le tournoi se composera de deux parties, dirigées par les meilleurs joueurs d'échecs de Russie, MM. Tchigorine et Schiffers.

.*.

On vient d'installer récemment, à l'observatoire d'Yerkes, dans le Wisconsin, un télescope dont la lentille est incontestablement la plus grande qui existe dans le monde entier. Le télescope *cappuche* la lune à 200 mètres de la terre.

.*.

En France, il y a actuellement un bureau de poste pour 2000 habitants ; en Angleterre, un pour 2069 habitants ; en Allemagne, un pour 1900 et en Russie, un pour 930. La Suisse a un bureau pour 13 kilomètres carrés ; l'Angleterre un pour 17 kilomètres carrés ; la France un pour 72 kilomètres carrés.

.*.

Depuis mardi dernier, Oscar Wilde est à Paris. Après avoir quitté l'Angleterre, après sa mise en liberté, le trop célèbre écrivain anglais s'était rendu à Dieppe où il avait passé une semaine environ, faisant chaque jour de longues excursions à bicyclette en compagnie de deux ou trois jeunes gens, qui l'ont accompagné à Paris.

.*.

Une poupée vivante. Cette poupée s'appelle Sudbby. Elleest née dans le Yorkshire de parents bien constitués et mesurait alors exactement 17 centimètres de taille ! Aujourd'hui, sa taille ne dépasse pas 30 centimètres et son poids 300 grammes. On l'habille avec des vêtements de poupée; elle dort dans un lit de poupée. La petite est blonde, aux yeux bleus, vifs et intelligents. Rien n'est si amusant, vraiment, que de la voir courir et danser comme un petit animal.

.*.

Les journaux du Cap annoncent qu'on vient de découvrir au cimetière de cette ville, un individu enterré vivant, depuis plusieurs années, et qui installé dans un des cercueils lombreux de la nécropole en il vivait à l'est sauvage.

AU JOUR LE JOUR

L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE EN FRANCE

Les tableaux comparatifs, publiés dans le *Journal Officiel*, de la production des fontes, fers et aciers en France, pendant les années 1895 et 1896, font ressortir quelques progrès accomplis, en 1896, dans les industries sidérurgiques.

Ces industries, qui fournissent les principaux matériaux nécessaires à la mise en construction *mécanique et par les arsenaux de la guerre* et de la marine, sont de précieux auxiliaires de la défense nationale; leur prospérité exerce la plus grande influence sur le mouvement industriel du pays.

On en a bien la preuve, si l'on jette un regard dans les pays de la Manche, en constatant qu'une des plus solides fondements de la puissance de l'Angleterre est la facilité que possède ce pays *privilégié de produire à bon marché la fonte, le fer et l'acier*.

Les produits sidérurgiques de l'Angleterre, exportés dans le monde entier, rendent de nombreux pays tributaires de la Grande-Bretagne et lui assurent des facilités d'échange favorables à sa situation économique et financière.

Ce sont également ces produits, dont la fabrication s'est accrue dans de prodigieuses proportions *en Amérique, grâce à la richesse et à* l'étendue de ses mines de charbon et de fer, et à l'assimilation promptement opérée des procédés de fabrication du continent, que les Etats-Unis doivent leur affranchissement industriel ; ce qui leur permet aujourd'hui de s'isoler du continent, de frappaul les produits européens de droits énormes destinés surtout à accroître l'importance de leur budget de recettes.

Les progrès annuels de la sidérurgie française sont limités par la pénurie de combustibles, mais ils assurent, tout au moins, l'indépendance du pays vis-à-vis de l'Etranger, pour la fourniture de matières premières de la plus grande importance.

La production des fontes de toutes natures s'est élevée pour tout le territoire français, en 1896, à 2,305,709 tonnes, en augmentation de 229,831 *tonnes, comparativement à l'année* 1895.

Presque toutes les fontes ont été fabriquées au coke ; les fontes au bois ou mixtes ne représentent plus qu'une infime proportion; on n'a fabriqué en 1896 que 24.000 tonnes de fontes au bois ou à chauffage mixte.

Ces petites quantités de fontes au bois sont encore produites dans les territoires des anciennes provinces *réputées autrefois par leurs* fers au bois, dans la Haute-Marne, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Saône, qui continuent, sur l'échelle la plus réduite, la tradition des foyers champenois, catalans et franc-comtois.

En France, 25 départements apportent leur contribution à la fabrication des fontes, soit d'affinage pour la transformation en fers et aciers, soit de moulage ou moulée en première *fusion*.

Un département, la Meurthe-et-Moselle, fournit à lui seul plus de 60 0/0 de la production totale de la France ; la Meurthe-et-Moselle a produit, en 1896, 1,455.536 tonnes de fonte en augmentation de 200 tonnes sur 1895.

Sur la chiffre de la production de la Meurthe-et-Moselle, 379,000 tonnes sont en fonte de moulage, le reste est en fonte d'affinage.

*Cette forte production s'explique par l'exis*tence sur le territoire de la Meurthe-et-Moselle de nombreuses mines de fer d'une exploitation très facile dont les minerais, grâce aux progrès de la métallurgie des fers et aciers, peuvent être appropriés à la fabrication des meilleurs fers et aciers.

Les procédés de déphosphoration ont donné à des minerais longtemps considérés, d'un prix très *modique sur place, la valeur de minerais de* provenance lointaine et de prix élevés lorsqu'ils sont rendus aux forges.

Cette situation privilégiée n'est pas spéciale à la Meurthe-et-Moselle, elle profite également aux pays voisins, à la Lorraine et au Luxembourg, qui tirent le meilleur parti de ces sortes de minerais.

Après la Meurthe-et-Moselle, il n'y a guère de gros producteurs de fontes que dans les départements du Nord, de Saône-et-Loire, des Landes, de la Haute-Marne, de la Loire-Inférieure et du Gard. Le Nord a donné 264,000 tonnes de fonte toute en affinage, la Saône-et-Loire près de 100,000 tonnes également toutes en fonte d'affinage. Sur les 58,000 tonnes produites par la Haute-Marne, plus de la moitié est en fonte de moulage.

La fabrication du *fer se répartit en France* dans un plus grand nombre de départements ; la statistique en désigne 43 comme contribuant dans des proportions inégales, à la fabrication des fers qui se chiffre au total, pour le pays entier, par 814.643 tonnes, en augmentation de 57.890 tonnes, comparativement à l'année 1895.

Cette augmentation porte presque tout entière sur la fabrication des fers marchands spéciaux ; la *fabrication des rails en fer* n'atteint plus que le total de 1,000 tonnes ; la fabrication des tôles, au chiffre de 89,710 tonnes pour 1896, dépasse celle de 1895 de 3.273 tonnes.

Les trois quarts des fers sont obtenus par le puddlage, le quart restant pour le rechauffage des vieux fers et ribions qui constituent d'excellentes matières premières pour la fabrication des fers et qui sont surtout traités dans les grands centres de puddlage.

C'est le département du Nord qui tient la tête de la fabrication des fers, il en a produit en 1896 près de 300.000 tonnes, dont 200,000 par le puddlage et près de 100.000 par le rechauffage des vieux fers ; les Ardennes viennent ensuite, avec une production d'un peu plus de 100 000 tonnes, dont un tiers provient du rechauffage des vieux fers.

Après la Saône-et-Loire qui a produit 50,000 tonnes, les productions des départements sont toutes inférieures à 25.000 tonnes et les plus faibles ; la Seine figure pour 23,000 tonnes environ obtenues par le rechauffage des vieux fers.

Mais le principal intérêt de la statistique de la sidérurgie française porte sur l'évolution qui tend chaque jour à mettre le fer au second rang et l'acier au premier.

La fabrication française des aciers a continué ses progrès en 1896 ; elle a donné 1,438,709 tonnes d'aciers divers, chiffre supérieur de 262,793 tonnes au chiffre correspondant de 1895.

Les gros chiffres de production et les grandes augmentations annuelles portent sur les aciers fondus au foyer Bessemer principalement et ceux obtenus au four Siemens-Martin, en seconde ligne.

De près de 500,000 tonnes de Bessemer en 1895, la production s'est élevée à 727.000 tonnes environ en 1896, la production a passé à 402,000 tonnes en 1896.

L'acier puddlé et de forge a augmenté de moitié, à près de 15,000 tonnes, chiffre où le production de 1896 ; les aciers cimentés, qui bien fondus au creuset, ou encore obtenus par *rechauffage de vieil acier, ne représentent que* des productions relativement faibles qui ont peu varié d'une année à l'autre.

Relativement aux emplois qui ont été faits de ces aciers, nous relevons pour 1896, 170,000 tonnes de rails, 501,000 tonnes d'aciers marchands et 214,000 tonnes de tôles ; tous ces chiffres sont en progrès sur ceux de 1895 ; la différence est de près de 20,000 tonnes pour les rails, *de plus de 120,000 tonnes pour les aciers* marchands, de près de 20,000 tonnes pour les tôles.

35 départements concourent à la fabrication des aciers ; la Meurthe-et-Moselle figure en tête, avec une production de 400,000 tonnes d'acier Bessemer obtenu par le procédé Thomas et 49,000 tonnes d'acier Siemens-Martin ; le Nord vient ensuite avec une production de 176,000 tonnes d'acier dont 124,000 au four Bessemer, le reste en acier Siemens-Martin ; puis la Saône-et-Loire avec 100,000 tonnes, moitié Bessemer, moitié Siemens-Martin.

La production est d'environ 50,000 tonnes dans chacun des départements des Landes, de la Loire, de la Loire-inférieure et du Pas-de-Calais.

Dans les Landes, le Bessemer domine ; dans *la Loire, la fabrication est exclusivement au* Siemens-Martin ; dans la Loire-Inférieure, c'est au contraire l'acier Bessemer qui est exclusivement produit ; le mode de fabrication est déterminé en tous lieux, par la nature des fontes que l'on peut se procurer le plus facilement.

La Seine figure pour près de 3,000 tonnes dont 749 au Bessemer, produits dans les petits convertisseurs Robert à Paris pour les moulages *directs de pièces en acier auxquelles la force se* prêterait difficilement.

A. L.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. di Rudinì et l'occupation restreinte en Erythrée. — L'abandon de Kassala. — L'avenir de la colonie italienne. — Le chemin de fer de M. Leopold.

Tandis que les Grecs ont tant de peine, malgré les douloureuses leçons de la défaite, à renoncer à leur beau rêve de reconstitution de la « Grande Grèce », les Italiens sont en train de leur donner le bon exemple de la résignation et de la sagesse ; ils renoncent à leur conquête abyssine.

Ce n'était pas tout que d'avoir signé la paix avec Menelik. Qu'allait-on faire de l'Erythrée ? D'un côté, l'extrême gauche et les irredentistes préconisaient une solution radicale : l'évacuation pure et simple de la colonie; de l'autre, les négociantes s'obstinaient à leur sagesse de crainche. Ils ne voulaient voir, dans la convention conclue par le major Nerazzini, qu'une sorte de suspension d'armes qui permettrait à l'Italie d'attendre l'heure favorable pour la reprise du grand projet.

Tout le monde sait que M. di Rudinì a pris position contre les uns et les autres. Il a réclamé le maintien de l'occupation, avec cette réserve que, pour ne pas imposer au Trésor une trop lourde charge, il fallait la limiter au territoire strictement nécessaire.

Il en est en somme revenu aux frontières que le général Baldissera, après avoir réparé le désastre de Dogali, avait tracées, au fameux triangle : Asmara, Keren, Massaouah.

M. di Rudinì a eu gain de cause, à cent voix de majorité, ce qui est fort beau. Il a eu, de plus, la satisfaction de forcer les Crispiniens à se compter. Que reste-t-il de cette armée qui suivait si docilement le dictateur sicilien ? Soixante fidèles tout au plus; c'est l'agonie du parti.

La solution que le premier ministre du roi Humbert a fait accepter au Parlement italien est, dans les circonstances actuelles, la meilleure possible, au point de vue italien, s'entend. Car au point de vue français, nous pouvons regretter que l'abandon de Kassala en soit la conséquence. Les Italiens ne peuvent point y laisser rentrer les mahdistes. Hier encore, ils ont eu pour bonnetiers, les sombreux Turcs ont un tel regan de fortune en Europe, cette retraite devant les musulmans serait tout simplement criminelle.

Ils ne songent pas, et pour cause, à en faire cadeau au vainqueur d'Adowa sans compter que celui-ci, qui est la prudence même, ne consentirait probablement pas à descendre de ses montagnes. Ils sont condamnés à restituer le place conquise par le *general* Baratieri, au souverain qui en est toujours demeure théoriquement le possesseur légitime, au khédive d'Egypte ; en un mot, à y installer les Anglais. Mais allez donc persuader à nos voisins qu'ils n'ont aucun intérêt à travailler ainsi pour la reine Victoria. Ils en sont toujours à s'imaginer que pour maintenir l'équilibre méditerranéen contre les convoitises françaises, il est absolument nécessaire que les Anglais soient à Gibraltar, à Malte, à Chypre, sur le Nil et sur le Canal.

.*.

Mais, en mettant à part cette question de Kassala, M. di Rudinì a pleinement raison. D'abord il obtient ce resultat fort appréciable d'économie, ellement un certain nombre de millions. Il semble ensuite qu'il se soit fait une conception très juste de l'avenir economique qui peut être réservé à l'Erythrée.

L'Erythrée ne sera ni une colonie d'exploitation, ni une colonie de peuplement. Elle est infertile ; elle est insalubre. Il n'y a pas non plus d'espérance de trouver plus loin le fertilité et la salubrité.

Les soldats du negus harrassé à la fonte ne l'ont-ils que trop bien fait. Il ne reste à l'Erythrée qu'à être une colonie de commerce et à prélever la dîme sur ces transactions qui ne peuvent manquer de s'établir entre l'Europe et ces huit millions d'Abyssins qui ne demeureront pas toujours des hommes primitifs aux besoins, sans désirs. Il n'est donc le plus vite possible de rassurer ces gens-là sur les intentions de l'Italie, de leur inspirer la conviction que la politique crispinienne est abandonnée à Rome et à Massaouah sans arrière-pensée, de leur faire accepter les Italiens comme intermédiaires entre le monde civilisé et eux.

.*.

Le malheur est que les Abyssins ont déjà trouvé ces intermédiaires et que ce sont les Français. En vertu nous avons bien mérité d'être l'objet d'une telle préférence. Tandis que les anglais et les italiens tentaient la conquête de l'Ethiopie avec cette différence que les premiers, plus avisés, se sont rendu compte tout de suite qu'ils n'en viendraient pas à bout, nous, nous avons compris que l'Europe n'avait rien à entreprendre contre l'indépendance des chrétiens de l'Afrique orientale. Depuis notre installation à Obock, nous avons eu les plus loyaux, les plus désintéressés des voisins.

Menelik nous a prouvé qu'il ne voulait pas l'oublier. En vain les Anglais ont-ils cherché à les fois à l'intimider et à l'éblouir en lui envoyant une fastueuse ambassade d'hommes de sic plaid. C'est à M. Lagardo que le négus a réservé son plus affectueux accueil et la concession du premier chemin de fer qui rattachera l'Ethiopie à l'Océan. Le triomphe est complet. Seulement il n'y a par trop de temps à perdre pour porter le chemin de fer Djibouti et Harrar. Nos rivaux ne se découragent pas. Ils espèrent toujours que notre insouciance, que notre paresse laisseront la patience de Menelik. Il faut absolument que nos rivaux en soient pour leurs espérances.

Un Diplomate.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Le discours de M. Brisson

Paris, 31 mai. — M. Barthou, ministre de l'intérieur s'est rendu avant la séance auprès de M. Brisson, pour lui faire connaître que, conformément à certaines *informations*, le gouvernement avait pris des mesures contre les maires des communes qui avaient refusé d'opérer l'affichage ordonné par le Chambre, du discours prononcé le jour de la reprise de la session.

Ces maires, suspendus par les préfets, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, seront frappés de révocation. Les mêmes mesures avaient été prises contre les maires qui avaient refusé d'afficher le discours de M. Hémon.

M. Brisson a remercié M. Barthou d'avoir assuré l'exécution de la décision de la Chambre.

Le voyage du Président en Russie

Brest, 31 mai. — Le bruit circule avec persistance dans les milieux maritimes qu'une division de trois croiseurs sera détachée de l'escadre du Nord, dans le mois de juillet, pour accompagner le President de la République en Russie.

Le Président arborerait son pavillon sur le croiseur cuirassé le *Dupuy-de-Lôme*, qui serait escorté de deux autres croiseurs cuirassés. Le départ aurait lieu de Cherbourg ou du Havre. La traversée du port de départ jusqu'à Cronstadt s'effectuerait par le Skager-Rack et non par le canal maritime de Kiel.

Un incident aux fêtes de Jeanne-d'Arc A LYON

Lyon, 31 mai. — Il s'est produit un incident dont les journaux catholiques font grand bruit ce matin.

Le soir, pendant qu'on tirait un feu d'artifice sur la colline de Fourvières et qu'une fête vénitienne organisée sur la Saône, les nombreux curieux qui se promenaient sur les quais virent soudain jaillir à mi-coteau en immenses lettres de feu cette inscription : « A Jeanne d'Arc, brûle par les prêtres ! »

C'était la loge maçonnique du Gourguillon qui avait préparé cette manifestation. Des cris de : « Conspuez les maçons ! » furent lancés, auxquels répondirent ceux de : « Conspuez les cléricaux ! » Quelques altercations ont eu lieu, mais sans gravité, et deux ou trois arrestations opérées n'ont pas été maintenues.

Ce matin, le *Nouvelliste* attaque en termes violents M. Rivaud, préfet du Rhône qui « a toute la responsabilité de l'insulte faite par les *loges au clergé et aux catholiques de Lyon.* » Il termine en faisant prévoir que la question sera soumise aujourd'hui même à la Chambre.

Les processions

Paris, 31 mai. — Le tribunal correctionnel de Cosne a confirmé la condamnation à cinq *francs d'amende et deux jours de prison in*fligée à M. le curé-doyen de Donzy, par le juge de paix de Donzy, pour avoir contrevenu à un arrêté municipal interdisant les processions.

M. le curé de Donzy a reçu l'ordre de se constituer prisonnier dans un délai de 6 jours.

SÉNAT

Audience du 31 mai 1897

Avant séance

L'union des républicains

On sait que les trois groupes opportunistes du Sénat ont consenti à reprendre les relations avec la gauche radicale démocratique. Cette décision a été communiquée aujourd'hui à ce dernier groupe par son président, M. Peytral.

Les outrages aux bonnes mœurs

La commission sénatoriale, chargée d'examiner le projet relatif à la répression des outrages aux bonnes mœurs a adopté le projet gouvernemental en l'aggravant toutefois au point de vue de la peine.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 20 sous la présidence de M. Loubet, président.

Les droits sur les plombs

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative à l'établissement d'un droit d'entrée sur le plomb, ses minerais enrichis et ses dérivés divers.

L'urgence est déclarée.

M. Poirrier demande au Sénat de ne pas voter les deux propositions de la commission, qui tendraient à la constitution d'un monopole pour le commerce du plomb et d'accepter le texte voté par la Chambre qui maintient le statu quo.

M. Boucher, ministre du commerce, soutient le projet.

M. Poirrier, après le discours du ministre, combat de nouveau le projet, puis M. Grivart vient à son tour défendre les droits de cotisation. Ensuite M. Raymond déclare qu'il ne votera pas la loi.

On passe enfin au vote. Les deux articles sont votés à une forte majorité sinon par l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures moins le quart et renvoyée à demain 2 heures.

La Chambre

Avant séance

Les crédits supplémentaires

Les crédits pour la cérémonie à Notre-Dame

Le gouvernement a fait distribuer aujourd'hui un projet portant ouverture et annulation de divers crédits.

Parmi ces crédits figurent notamment ceux relatifs aux dépenses occasionnées par la cérémonie funèbre célébrée à Notre-Dame pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité, qui s'élèvent à 14.842 fr.38 centimes, et ceux relatifs aux distinctions honorifiques décernées à l'occasion de cette catastrophe qui s'élèvent, eux, à 3,559 fr. 95.

Le gouvernement dit à ce propos l'exposé des motifs, a tenu à s'associer à l'expiation profondée ressentie dans le pays à la suite de la catastrophe du Bazar de la Charité, non-seulement en faisant célébrer à Notre-Dame du service national pour les victimes de l'incendie, mais en décernant des distinctions honorifiques pour les nombreux actes de courage qui se sont manifestés à cette occasion. Les crédits extraordinaires demandés ont pour objet de permettre le paiement des dépenses engagées.

Parmi les autres crédits, signalons un crédit de 172,500 francs pour les travaux de défense contre l'Vacelin au théâtre national de l'Opéra. Mentionnons enfin un crédit de 320.000 francs pour les dépenses des services militaires et maritimes de l'Annam et du Tonkin.

Commission du Budget

La Commission du Budget a adopté le rapport de M. Krantz endéfaut de l'adoption de la convention avec Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Krantz a exposée ensuite le sens du gouvernement prêt à accorder avec le ministre des finances au sujet de la pension sur commerce du quart du principal de l'impôt foncier.

La Commission étudiera demain le texte de ce nouveau projet.

Les votes des députés

M. Hubert, député des Ardennes, dépose une proposition de résolution tendant à donner aux votes des députés le caractère personnel et obligatoire.

Des bulletins seront envoyés aux électeurs au domicile par de nombreux huissiers. Les députés seraient obligés, pour voter, de signer une double feuillet suivant leur opinion.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 20., sous la présidence de M. Brisson, président.

Les erreurs de bulletins

M. Jules Legrand. — MM. Cledon, Bardoux et Mazeau ont voté pour le projet de loi sur le Jour de M. Delcassé. Nous avons le certitude absolue d'avoir mis un bulletin blanc dans l'urne. Nous comptons partis à l'Office comme ayant dû abstenus. Je ne m'explique pas une pareille erreur. Elle est tout à fait heureuse et ne change rien à notre résolution. (Très bien sur un grand nombre de bancs.)

J'espère que vous ne laisse pas un pareil regrettable phénomène a pu se produire.

M. Brisson. — Il est impossible au président de la Chambre de tourner sous explication à ce sujet. Nous avons tous des victimes d'erreurs de ce genre. La tâche de la Chambre prendre des mesures pour qu'elles ne se renouvellent pas.

M. Fournol. — Je joins la protestation de plusieurs de nos amis et la Chambre prendre des mesures pour qu'elles ne se renouvellent pas.

M. Chautemps. — Il est impossible que nous avons du même geste. On m'a fait abstenir dans le scrutin sur l'ordre du jour et cependant alors que j'ai voté contre, comme j'avais fait pour la priorité de l'ordre du jour de M. Delcassé.

M. Brisson. — Vous voyez, messieurs, que des erreurs se sont produites dans tous les sens.

L'incident est clos.

Le président, *ill annonce* une lettre de M. Voillot, élu sénateur, qui donne sa démission de député.

La Chambre reprend la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque.

Le privilège de la Banque de France

M. Codet. — La Banque de France a fait ses preuves. La solidité de son crédit est indiscutable. Le projet contient de nombreux traits un certain d'améliorations, mais qui ne sont pas encore suffisantes. Le terme de 90 jours, par exemple, est insuffisant pour l'agriculture. Il n'est pas certain que le porte du cultivateur des sommes pour une année. Le terme a besoin de crédit, il importe de venir à son secours.

Discours de M. Ribot

M. Ribot, président de la commission. — La Banque d'Etat procède d'une idée fausse et l'histoire de tous les peuples en fait foi. Il n'a fait pas plus exagérer le mérite de la constitution française que celui des constitutions politiques. Avant tout, il importe de rendre hommage à la prévoyance de la France.

M. Ribot, président de la Commission. — La Commission propose de ne pas abroger les conditions qui lui ont été nommées. Sur la question de principe, du renouvellement, elle était d'abord unanime. Restaient la question de deux signataires et celle des relations de la Banque avec l'agriculture.

A ce propos M. Ribot répond surtout au discours de M. Viviani pour combattre le projet développé par l'orateur socialiste d'une banque d'Etat.

M. Ribot. — Le droit d'émission est une fortune, a dit M. Viviani. Quelle erreur! Une banque d'émission est obligée d'être administrée avec une extrême fermeté et une très grande sagesse pour ne pas sombrer. La Banque est un régulateur de la circulation métallique, à ce titre, elle doit être placée sous la contrôle de l'Etat, mais sans danger, ne saurait s'emparer de la banque même. On n'a qu'à lire certaines enquêtes étrangères pour voir les dangers d'une union trop étroite de l'Etat et de la Banque. Les actionnaires sont nécessaires pour chercher l'Etat. Vous voyez du reste qu'il est trop utile parfois d'abuser et de défendre.

Les intérêts de détail d'une Banque, intérêt de quel dépend l'intérêt général. (Applaudissements). L'idée en somme est de donner à une banque d'émission une direction qui soit indépendante du gouvernement et de l'Etat et des actionnaires. Remplacer le conseil de régence par un conseil élu par les patentés, comme le demandait M. Viviani. Le conseil de l'administration de la Banque aux expériences de personnes sans mandat et sans compétence. (Applaudissements).

La Banque a fait ses preuves de sagesse, de force et d'habileté ; rien ne justifierait les changements que vous en proposez d'apporter.

M. Ribot parle ensuite des services rendus par la Banque en 1870, il rappelle la diminution de l'administrateur de la Banque qui ne voulut pas prendre la responsabilité de constater un prêt de 400 millions et expliquant cette attitude, il ajoute que dans les circonstances elle était toute naturelle.

M. Pelletan fait un geste d'incredulité et sourit.

M. Ribot. — Vous riez, M. Pelletan, cela ne rien de risible.

M. Rouanet. — Non, c'est délicat.

M. Ribot. — Ah ! ne jetons pas de semblables interruptions dans un débat aussi grave. (Très bien.)

Dans les temps modernes, la Banque fait peu d'affaires, car elle n'a pas le monopole du crédit, mais elle est précieuse en jour du danger. On se souvient de la crise de 1889. M. le Baron de Pierres m'avait pas assumé largement les papiers que les offrait, il y avait un mouvement de [illegible] Plus tard, vous le minimisez, [illegible] à entraîner la décadence d'un grand établissement.